



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 14986

Texte de la question

M. Jean-Jacques Guillet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et qui facilite davantage, dans son économie générale, l'action des syndicats plutôt que celle des copropriétaires. Cette loi a fait l'objet de 2 modifications législatives, l'une en 1985, rendant obligatoire le conseil syndical, l'autre en 1994, créant le privilège spécial des créances du syndicat de copropriété et introduisant la notion de « copropriété en difficulté ». Alors que des réflexions ont été menées par le précédent gouvernement pour poursuivre, en concertation avec les différentes parties intéressées, la réforme du statut de copropriété, il lui demande quelles sont ses intentions en matière de copropriété sachant qu'elle concerne entre 5,5 et 6 millions de logements.

Texte de la réponse

Une réforme de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis est à l'étude par la garde des sceaux, ministre de la justice, plus particulièrement compétent en matière du statut de la copropriété. Le secrétaire d'Etat au logement ne manquera pas d'apporter sa contribution à ces travaux et veillera notamment aux mesures de prévention des difficultés et des conflits. Il a d'ailleurs été mandaté par le comité interministériel pour les villes en date du 30 juin 1998 pour mener un travail approfondi sur l'évaluation des mesures antérieures et sur les dispositifs à mettre en place pour les rendre plus efficaces.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Guillet](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14986

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2950

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4170